

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 09 JUILLET 2024**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Madame Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- **Projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso, dossier n°096 ;**
- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de Développement pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), dossier n°085.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le mardi 09 juillet 2024, sous la présidence de Son Excellence Dr Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de mesdames Linda Gwladys KANDOLO et de Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Deuxième et Troisième Secrétaire parlementaire assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;
- et de madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 19 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement et leurs collaborateurs, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à la séance plénière de ce matin.

Mesdames et messieurs les députés, je vais procéder à l'appel nominal, veuillez répondre présent à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal, nous avons :

- **12 députés absents excusés ;**
- **00 absent non excusé ;**
- **11 Procurations ;**
- **59 députés présents ;**
- **70 votants.**

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des présidents réunie le vendredi 05 juillet 2024 a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement : « Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué. ».

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Le gouvernement a-t-il des observations ?

M. Roger BARO

*Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Merci monsieur le Président, nous n'en avons pas.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? **(RAS)**

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq (05) minutes au maximum. **(RAS)**

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en est ainsi décidé. **(Coup du maillet)**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du jeudi 27 juin 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

En outre, vous êtes informés qu'il a été mis à votre disposition auprès des présidents des groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 11 juin 2024. A ce jour aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition.

En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez nous annoncer les intitulés des deux projets de loi.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer les deux dossiers.

Il s'agit du :

- Projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso, dossier n°096.

La Commission du développement durable (CDD) est affectataire du projet de loi, objet du dossier n°096 pour le fond. La Commission des finances et du budget (COMFIB), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ont été saisies pour avis ;

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de Développement pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), dossier n°085.

La Conférence des présidents a affecté ce projet de loi à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour le fond. La Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), ont été saisies pour avis.

Excellence Monsieur le Président, merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Avant de passer les dossiers n° 096 et 085 en discussion, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la CDD et de la COMFIB, ceux-ci ont été directement intégrés dans les deux projets de loi.

Par conséquent, les discussions article par article des dossiers n° 096 et n°085 porteront sur les textes issus respectivement de la CDD et de la COMFIB.

Je passe en discussion le dossier n° 085.

En rappel, l'examen du dossier n°085 en séance plénière a été reporté à deux reprises à la demande de la Commission des finances et du budget saisie au fond.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Roger BARO

*Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Non, nous n'en avons pas.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne alors la parole au président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

On était en attente du papier dur pour la présentation du rapport parce que sur la tablette, c'est un peu difficile.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais demander à l'honorable FOFANA de présenter le rapport de synthèse de la Commission des finances et du budget.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°085

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, bonjour.

Bonjour mesdames et messieurs les députés.

Bonjour messieurs et mesdames les membres du gouvernement.

Les administrateurs parlementaires, bonjour.

Et les membres des médias, bonjour.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais lire la synthèse du rapport du dossier 085.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IVe République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des finances et du budget, (COMFIB), Rapport n°2024-007/ALT/COMFIB, Dossier n°085 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de Développement pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la député Haoua FOFANA, rapporteur.

(Elle donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou le 6 avril 2024

**Le président, Moussa NOMBO,
Le rapporteur, Haoua FOFANA.**

Je vous remercie.

Le Président

J'ai envie de dire « Amin », Adja, **(Rires)**

Merci beaucoup.

Merci madame le rapporteur.

A présent, je donne la parole au président de la CDD pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Avec votre autorisation, je donne la parole à l'honorable KABRE Aboubacar.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°085

Merci beaucoup Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Chers membres du gouvernement,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs, bonjour.

Excellence, avec votre autorisation !

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification du présent accord de prêt permettra de :

- réduire considérablement la corvée d'eau ;
- améliorer la qualité de la desserte en eau potable ;

- continuer à résoudre de façon durable et équitable la problématique d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural ;
- assurer la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le président : Moussa KONE
Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe à présent la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député SOME Yiompouén Aimé à bien vouloir livrer le rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Yiompouén Aimé SOME

Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°085

Merci madame la présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre autorisation nous allons aller directement à l'avis et l'appréciation de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- de satisfaire et faciliter l'accès à l'eau potable des personnes déplacées internes dans les zones d'accueil ainsi que dans le milieu rural à fort déficit en eau potable dû à l'hydrogéologie ;
- de mettre en place des infrastructures d'eau potable afin de réduire considérablement la corvée d'eau et le temps mis au niveau des pompes à motricité humaine ainsi que la réduction des distances parcourues ;
- d'accroître les capacités de production et de stockage d'eau potable de la zone du projet ;
- de mettre en œuvre des mesures environnementales et sociales prenant en compte des mécanismes favorables à l'autonomisation économique des femmes et des personnes déplacées internes ;
- de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité.

Afin de répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable, la Commission recommande fortement au gouvernement une surveillance minutieuse sur la qualité des ouvrages à installer ainsi que leur maintenance.

La CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Yiompuén Aimé SOME

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne enfin la parole au président de la CAEDS pour la présentation de son rapport.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence.

J'invite l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le rapport de la Commission.

M. Moussa SAWADOGO

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°085

Bonjour, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Bonjour chers membres du gouvernement ;

Bonjour chers collègues ;

Mesdames et messieurs, bonjour.

Je prends la parole au nom de la députée OUEDRAOGO née COMPAORE Sabine, rapporteur.

Je m'en vais directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que la ratification de l'Accord de prêt contribuera à :

- l'accès à une source d'eau potable et améliorée ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations des zones à forts défis sécuritaires et à hydrogéologie difficile ;
- la création d'emplois au profit des populations.

Toutefois, la CAEDS recommande au gouvernement la prise de mesures idoines pour permettre aux ménages de disposer de points d'eau potable au bénéfice de leurs bétails.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable DIALLA Moumouni a la parole.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Merci beaucoup.

Je n'ai pas de question particulière, mais je voudrais tout simplement féliciter le porteur de ce projet, le département du ministère de l'environnement qui, à mon sens, est un projet très important pour non seulement les populations à la base parce que la question d'eau potable aujourd'hui est une nécessité. Je pense que c'est le premier chantier auquel le gouvernement doit s'attaquer. Et quand nous regardons le projet, c'est un projet intégré qui, même au-delà de permettre aux populations d'avoir de l'eau potable, crée de l'emploi.

C'est pourquoi je voudrais que dans cette dynamique, il puisse s'étendre même aux régions qui ne sont pas inscrites dans ce projet parce que la question d'emploi liée aux questions environnementales aujourd'hui est une nécessité pour régler beaucoup de problèmes au regard des déplacés massifs de notre pays. Et surtout que dans ces lots de déplacés, nous avons la majorité qui est jeune, ils ont besoin aujourd'hui d'avoir de l'emploi et je pense qu'à travers le ministère de l'environnement, on pourrait envisager ces genres de projets pour les déplacés jeunes et femmes.

Voilà quelques suggestions que je voulais faire.

Merci beaucoup monsieur le Président.

Le Président

Merci beaucoup.

L'honorable Marc GANSONRE a la parole.

M. Marc GANSONRE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Félicitations au ministère pour avoir initié un tel projet qui, à mon avis, va en droite ligne avec les préoccupations majeures qui ont été soulevées par les forces vives. La question de l'eau est une question très récurrente et vous avez bien voulu apporter des éléments de réponse à travers la mise en œuvre de ce projet.

J'ai trois petites préoccupations en lien avec le fond du projet.

La première est en lien avec la réponse donnée à la question n°09. Antérieurement, nous avons constaté que la réalisation de telles infrastructures dans certaines communautés a suscité des désaccords dans le choix même des sites d'implantation. Quand on sait que pour implanter une telle infrastructure, il y a des études préalables en fonction effectivement de la situation hydrogéologique et nous avons constaté que le choix avait été laissé aux populations et cela a créé pas mal de difficultés.

Certains voudraient qu'on implante l'infrastructure devant leurs portes et d'autres,... Bref! Ici, le projet donne cette possibilité à la communauté de donner son point de vue. Est-ce qu'on peut implanter une infrastructure si on ne connaît pas la situation hydrogéologique qui permet effectivement de réussir cette infrastructure ?

Deuxième préoccupation, c'est en lien avec la qualité même des ouvrages. Généralement, ce sont des ouvrages quand on arrive, on ne regarde pas la capacité de la nappe phréatique. On se contente d'une nappe superficielle et on sort à un certain moment des débits qui, à des moments, ne donnent pas entière satisfaction aux populations bénéficiaires.

Dans la réponse à la question n°15, vous avez parlé de gros débits ; est-ce qu'on peut avoir une idée des grandeurs de ce que vous appelez gros débits pour que cela puisse effectivement nous éclairer.

J'ai une dernière question, monsieur le Ministre.

Je sais que c'est un peu très tôt comme question, mais monsieur le Président, je me permets parce que hier soir j'écoutais les médias, les résultats de la rencontre des chefs d'Etat au niveau de la CEDEAO ont annoncé un certain nombre de mesures à l'encontre des pays de l'AES et ce projet va être financé à partir d'un instrument qui accompagne les activités de la région. Est-ce qu'il n'y a pas une inquiétude qu'à cause des mesures qui ont été prises à l'encontre de notre pays, on puisse être frappé de restriction de financement pour cela ? C'est trop tôt, c'est vrai, c'est hier soir que j'ai écouté puisque la rencontre s'est tenue le dimanche...

Le Président

Vous parlez de quel instrument ?

M. Marc GANSONRE (GC/OSC)

C'est de la BOAD.

Le Président

La BOAD, ce n'est pas la CEDEAO.

M. Marc GANSONRE (GC/OSC)

Ah ! Merci pour cette information. Cela me rassure. Donc, sans objet.

Le Président

L'honorable HIEN Diédon Alain, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence.

On a coutume de dire pour chaque Burkinabè, « l'eau, c'est la vie », surtout quand elle est potable. Monsieur le Ministre, vous comprenez pourquoi nous sommes sensibles et saluons le présent projet sur l'accès à l'eau potable. Nous souhaitons vivement que ce projet connaisse un succès dans sa réalisation pour améliorer les conditions de vie des populations des villes et des campagnes.

Pour approfondir la réponse de la question n°15, monsieur le Ministre, est-ce que votre département met à jour annuellement, les ouvrages d'accès à l'eau potable fonctionnels ? Si la réponse est oui, est-ce que vous pouvez présenter la cartographie et l'évolution desdits ouvrages d'accès à l'eau potable fonctionnels des trois dernières années ?

Le Président

Merci.

L'honorable TINDANO Y. Arnaud a la parole.

M. Y. Arnaud TINDANO (GC/PP)

D'accord.

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

A la suite des collègues qui ont pris la parole, j'adresse des félicitations également à l'endroit du gouvernement pour un tel projet au vu de l'importance de l'accès à l'eau potable pour les populations en milieu rural.

A côté des félicitations que j'adresse au gouvernement, je voudrais me tableur quelque peu sur la réponse à la première question qui, à mon sens, est peu satisfaisante dans la mesure où il a été mis en exergue le fait qu'il n'y ait pas d'études détaillées mises à jour pour les deux régions qui n'ont pas été prises en compte. Et également pour le fait que les études qui existaient préalablement avaient été prises en compte intégralement par deux projets.

A côté de cette affirmation et quand on voit un peu la problématique qui subsiste en matière d'eau potable dans ces deux régions, cela m'amène à avoir quelques interrogations.

C'est peut-être nous donner des informations sur l'étendue de l'intervention de ces deux projets dans ces deux régions qui aient permis ou qui aient amené le département à ne pas demander une étude d'avant-projet détaillée sur ces régions pour pouvoir les prendre en compte au besoin. C'est vraiment cette inquiétude que je voudrais relever et savoir un peu ce que le département en pense.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci beaucoup.

L'honorable Kalifa KABRE a la parole.

M. Kalifa KABRE (GC/FVR)

Merci Excellence.

Je voudrais à l'instar des autres collègues, féliciter le gouvernement pour ce projet qui vient répondre à des besoins énormes de nos populations.

Je n'ai pas de questions, ce sont des suggestions et plaidoyer, notamment au niveau de la question n°05 où nous avons vu la répartition des jeunes à former par région et nous nous rendons compte qu'il y a deux régions qui n'ont pas été prises en compte. C'est une interpellation au gouvernement, on sait qu'il y a des raisons qui justifient cela, mais il faut voir dans quelle mesure on peut réajuster soit le nombre des autres régions pour pouvoir tenir compte de ces régions. Cela vient renforcer davantage les capacités de ces jeunes à pouvoir exercer ces métiers dans les différentes localités. Cela sera vraiment une très bonne chose.

Par rapport à la question n°09, je pense que l'intermédiation sociale dans la mise en œuvre d'un projet de ce genre est très importante. Mais malheureusement, nous constatons souvent qu'on ne met pas l'accent sur les organisations locales pour faire ce travail très important. Alors, si ce travail est confié à des agents qui viennent juste pour faire et repartir, on ne pérennise pas les actions et les acquis. Et vraiment on demande si le gouvernement ou l'unité de mise en œuvre de ce projet peut voir dans quelle mesure faire des études pour déjà voir l'encrage social d'un certain nombre d'organisations dans ces régions pour pouvoir accompagner le projet. Je pense que cela contribuera énormément à prendre en compte les besoins réels des communautés dans l'implémentation du projet.

Au niveau de la question n°12, je pense qu'on peut aller au-delà de ce qui a été dit. Nous voyons souvent que dans l'autonomisation des femmes, je ne dirais pas qu'on vient leur imposer, mais il y a des actions déjà prévues qui ne répondent pas souvent à leurs besoins. Et là, la suggestion est que le gouvernement puisse dans la mise en œuvre de ce projet, faire une étude sur les opportunités de chaque région pour pouvoir se baser sur ces opportunités pour renforcer leur capacité entrepreneuriale, leur capacité sur l'éducation financière et après les accompagner par rapport à leurs projets environnementaux. Sinon, si on va directement faire des « Roomdé », des foyers améliorés, cela peut ne pas répondre aux besoins de ces PDI qui seront accompagnées. Et du coup, après la mise en œuvre du projet, vous allez voir que l'activité ne sera pas vraiment exercée.

C'est bon qu'il y ait déjà une étude pour voir les opportunités spécifiques de chaque région et maintenant voir dans quelle mesure on peut mieux orienter les bénéficiaires à identifier des projets allant dans le sens de l'environnement et pouvoir les accompagner.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais à mon tour aussi féliciter le gouvernement et remercier aussi la COMFIB.

Ma première question rejoint aussi celle de l'honorable TINDANO Y. Arnaud, à savoir : pourquoi les deux régions, celle de l'Est et celle du Sahel, n'ont-elles pas été retenues pour un projet d'une valeur de 11 milliards de FCFA et que ces deux régions se présentent à mon avis aussi comme des régions fragiles ? Les réponses apportées à mon avis ne sont pas trop satisfaisantes. Puisque vous avez évoqué par exemple le projet PASEPA-2R pour la région du Sahel et celui de PAEP-LF pour la région de l'Est.

J'aimerais savoir, ces deux projets couvrent-elles combien de villages à tel point qu'elles soient exclues de ce projet de loi ?

Le deuxième volet de la question est de savoir : est-ce que ce serait possible que d'ici la fin de ce projet qui a une maturité de dix ans, ces deux régions bénéficient d'au moins trois forages par exemple ?

La dernière question, c'est au niveau du résultat 3, j'aimerais savoir pour l'atteinte de ce résultat, est-ce que vous prévoyez une campagne de sensibilisation au profit des bénéficiaires afin qu'ils initient une cotisation périodique afin de prendre en charge eux-mêmes les frais de réparation des petites pannes ? Puisque généralement, il suffit d'une petite panne pour que les infrastructures en matière d'eau soient délaissées au niveau de nos villages.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable GUITI Lassina a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence.

Je voudrais à mon tour également féliciter la COMFIB et le ministère qui porte ce dossier.

Ma première question portait effectivement comme mon prédécesseur, sur les régions qui ne sont pas couvertes par le projet et le risque de frustration de nos compatriotes qui sont dans ces régions.

Je parle de la région du Sahel en particulier où nous sommes tous conscients de toute la difficulté que les gens vivent au quotidien pour accéder à l'eau potable. Et aujourd'hui nous savons tous que dès qu'il y a une petite réalisation quelque part, par le biais des réseaux sociaux, tout le monde apprend. Du coup, lorsque vous n'êtes pas concernés, vous êtes frustrés jusqu'aux os ; si bien qu'il faudrait faire très attention lorsqu'on repartit de sorte à faire que tout le monde soit concerné et que tout le monde puisse se sentir effectivement concerné. C'est très important parce que tous les problèmes que nous connaissons sont des problèmes de frustration des populations.

Il faudrait tenir compte de cela. Même si vous dites qu'il y a d'autres projets qui couvrent ces régions, nous sommes tous d'accord que le problème d'accès à l'eau potable reste une réalité grave dans les régions non couvertes par ce projet. Je voulais aller dans le sens de mon prédécesseur pour voir comment il est possible de rééquilibrer un peu pour permettre que ces régions soient également touchées. C'est ma première question.

La deuxième concerne les régions qui sont touchées par le projet. Je voudrais savoir : quel est le taux d'accès à l'eau potable dans les régions qui seront touchées par le projet actuellement et de combien de points ce taux progressera après la mise en œuvre du projet ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO /KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGA/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Prise en compte du genre exige, je voudrais, moi aussi, commencer par remercier et féliciter le gouvernement pour ce projet de loi.

J'ai deux préoccupations.

La première est en lien avec la réponse à la question n°07. Répondant à cette question, je remarque que la région du Centre ne fait pas partie des bénéficiaires. J'aimerais savoir : pourquoi lorsqu'on sait que toutes les régions sont concernées par la problématique de l'eau potable.

Ma deuxième préoccupation, monsieur le Ministre, me référant à l'appréciation de la COMFIB, je me rends compte que 40% de la population du Burkina Faso seront concernés par ce projet qui ambitionne de solutionner l'épineuse question de l'accès à l'eau potable et améliorer les conditions de vie des populations des zones à fort défi sécuritaire et à hydrologie difficile. Ce qui est une bonne chose et je vous en félicite.

Cependant, après quelques recherches sur le sujet et me référant à la composante 1, « Développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable », j'aimerais vous poser cette question : pourquoi le projet ne

prend-t-il pas en compte la construction de châteaux d'eau dans certaines zones qui pourraient à leur tour alimenter les bornes fontaines ?

Dans certains pays voisins, monsieur le Ministre, pour gérer justement cette question et dans le cadre de projets structurants et innovants, certains projets ont prévu la construction de châteaux d'eau et même de pipelines qui ont l'avantage également d'irriguer certaines plaines et même de créer des points d'approvisionnement en eau pour les animaux en pâturage.

Donc, monsieur le Ministre, ma question est la suivante : qu'est-ce qui justifie l'absence de construction de château d'eau dans les infrastructures qui composent ce projet ? Est-ce que votre département a cela en tête pour réaliser peut-être dans les prochains projets des infrastructures assez ambitieuses comme des châteaux d'eau, des pipelines qui vont vraiment prendre en compte, qui vont gérer de manière efficace la problématique d'eau au Burkina Faso, comme certains pays sont en train de l'expérimenter aujourd'hui.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais également féliciter tous les acteurs qui ont contribué à la mise en place de ce projet. Je ne reviendrais plus sur les questions de choix des localités fragiles si on considère que ce sont les plus fragiles qui ont été délaissées au profit des moins fragiles, il y a eu beaucoup de débats autour, donc je crois que je ne vais plus m'étaler là-dessus.

Je voudrais revenir sur la question n°14, qui parle de la sécurisation des ouvrages et où vous avez prévu un expert qui élaborera une stratégie et qui sera effectivement mise en œuvre. Comme vous avez utilisé le futur, je me pose la question : est-ce que cette stratégie est intégrée au présent projet ou vous prévoyez l'élaborer quand et où est-ce que vous en êtes si cela est effectif ? Surtout qu'à mon avis, la sécurisation doit précéder toutes les autres actions.

S'il faut d'abord élaborer un projet ou une stratégie, alors je me pose la question : quand-est-ce que vous allez pouvoir mettre en œuvre le projet de façon efficace ?

Je voudrais vraiment un peu d'éclaircissement pour me rassurer que les dispositions que vous avez prises peuvent permettre au projet de réaliser tout ce qu'il faut.

La députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a très bien touché un des aspects qui me tenait à cœur, parce que personnellement, j'ai suivi la réalisation d'un projet dans le Passoré. Je ne sais pas si vous vous en êtes inspiré ou pas, mais qui m'a beaucoup épaté en son temps dans les années 90 où on a effectivement fait des adductions d'eau modernes dans les villages. On a fait le forage, on a mis des plaques solaires et un château et des canalisations pour réduire la distance. On met dans chaque village, en fonction de la taille du village, on peut mettre 3, 4, 5, 10 bornes fontaines et cela a diminué les distances entre les points d'eau et les ménages. Cela a beaucoup épaté tous ceux qui ont vécu la situation et j'avais pensé qu'on n'allait plus aller plus bas que ça.

Aujourd'hui, je pourrais peut-être demander si je n'ai pas très bien compris le projet, si c'est conçu sous cette forme ou c'est seulement les forages qui sont faits pour servir les populations.

L'autre aspect, vous avez parlé d'assainissement. Les aspects d'assainissement à mon avis ne ressortent pas de façon claire. Pourtant, l'assainissement si ce n'est pas bien fait, c'est bonjour aux maladies. Depuis Ouagadougou jusqu'aux villages les plus reculés, le problème d'assainissement est là. Vous circulez dans les rues, vous allez comprendre que l'assainissement est un grand problème et c'est ce qui fait que nos maladies hydriques et parasitaires comme le palu et la dengue sont toujours là. Monsieur le Ministre, je ne sais pas qu'est-ce que vos départements font pour que cet aspect important de la vie de nos communautés soit véritablement réglé ?

Tant qu'on n'aura pas une solution réelle aux questions d'assainissement, c'est clair que nous n'aurons pas la paix avec un certain nombre de maladies. Quelles sont donc les relations qu'il y a entre votre département et le ministère de la santé pour qu'ensemble vous puissiez conjuguer vos efforts pour que la question d'assainissement puisse être résolue de manière durable ?

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
Enfin, l'honorable BAMOUNI/KANSONO Esther.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci bien Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Merci à la COMFIB pour le travail abattu et pour le rapport.

Je m'en vais à la suite des autres, féliciter le gouvernement pour ce projet qui vient soulager un tant soit peu nos populations en matière d'eau qui est vraiment cruciale. Pourtant, comme l'a dit le Docteur HIEN Diédon Alain, l'eau c'est la vie.

Pour ma part, je venais pour insister sur la qualité, la maintenance et l'entretien de ces ouvrages. Ma préoccupation se trouve à la page n°10, en ce qui concerne la réponse à la question n°05. En matière de maintenance, il est prévu la formation de 120 jeunes au niveau des régions. Le tableau n°2 nous donne les détails du nombre de jeunes à former par région. Le gouvernement peut-il nous donner les raisons pour lesquelles au niveau de la région du Centre-Sud et du Centre-Ouest, il n'est pas prévu de formation pour les jeunes ?

Telle était ma préoccupation, merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci beaucoup chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Je voudrais peut-être souligner qu'il n'y a pas de question directement adressée à la Commission, mais je voudrais profiter pour mettre en exergue certaines questions qui sont apparues dans l'examen du projet et pour éclairer davantage la lanterne de la Représentation nationale. Il faut rappeler qu'il y a un projet de 11 milliards pour une question d'eau et d'assainissement, ce n'est pas un grand projet, c'est même un très petit projet au regard des besoins de notre pays.

C'est ce qu'il faut d'abord faire comprendre aux collègues.

Le montant de 11 milliards, il ne faut pas penser que c'est beaucoup d'argent, les besoins sont suffisamment immenses. Nous allons donc encourager le gouvernement à travailler à monter des projets beaucoup plus grands pour faire face aux défis en matière d'eau et d'assainissement dans notre pays.

Également pour la zone d'intervention du projet, effectivement, la discussion a été faite sur les localités fragiles qui avaient été identifiées et sur les difficultés que le gouvernement a eu à rencontrer pour monter le projet dans le cadre donc des études préalables qui devaient exister pour faciliter un montage rapide du projet et ces études n'existaient pas suffisamment dans ces localités, d'autres régions ont été privilégiées. Nous encourageons le gouvernement à continuer les études qui sont nécessaires dans l'ensemble du territoire et surtout ce que nous avons constaté, c'est que la connaissance scientifique dans le domaine de l'eau reste largement insuffisante. Il est nécessaire que le gouvernement investisse davantage dans le domaine de la connaissance scientifique en matière d'eau pour nous permettre d'avoir un horizon de visibilité plus accrue pour travailler à satisfaire les besoins de nos populations.

Enfin, je voudrais dire qu'en fait pour la Banque de financement de la CEDEAO, c'est la BIDC et la BOAD est la Banque de financement de l'UEMOA. C'était à l'attention de tout le monde.

Excellence, voilà quelques remarques que je voulais faire.

Merci bien.

Le Président

Je remercie le président et les membres de la Commission des finances et du budget COMFIB pour le travail abattu.

Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier les membres des trois autres commissions saisies pour avis.

A présent, je passe la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Roger BARO

*Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Merci monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs.

Je voudrais à l'entame de mes propos au nom du gouvernement, vous remercier de me recevoir dans le cadre de l'examen du projet de loi portant ratification de l'Accord de financement entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD) pour la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles.

Je me fais le devoir de donner des éléments de réponse aux préoccupations des honorables députés.

Les questions pour lesquelles nous avons eu connaissance avant, nous allons y donner des éléments de réponse.

Pour la CAEDS, elle recommande au gouvernement la prise de mesures idoines pour permettre aux ménages de disposer de points d'eau au bénéfice de leur bétail.

Pour cette question, dans la mise en œuvre du présent projet, il est prévu la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable. Chaque système est muni d'abreuvoirs au profit du bétail et les sites ont été proposés par les communautés bénéficiaires.

Du reste, pour tous les ouvrages hydrauliques qui sont réalisés, il est toujours prévu un point d'eau pour le bétail.

Recommandation 2 : La CGSASH recommande fortement au gouvernement une surveillance minutieuse sur la qualité des ouvrages à installer ainsi que leur maintenance.

En réponse, une organisation est mise en place dans le cadre de la réalisation des ouvrages. En effet, des cabinets d'étude seront recrutés pour assurer le suivi contrôle à pied d'œuvre des travaux conformément aux prescriptions techniques. Un dispositif de supervision des travaux pour l'administration, composé de services techniques déconcentrés des communes bénéficiaires, des services centraux sera mis en place pour s'assurer de la bonne exécution des travaux.

Aussi, des équipements de contrôle et de vérification de la qualité du béton et du matériel ont été acquis et seront mis à contribution afin d'assurer la durabilité des investissements, les actions de renforcement des capacités technique et organisationnelle de la gestion des infrastructures qui seront réalisées et prendront en compte tous les acteurs et structures.

Il s'agit :

- de l'implication des communes ;
- la participation des bénéficiaires au choix des sites ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion du service public de l'eau en milieu rural ;
- le renforcement des capacités des jeunes dans chaque commune sur les métiers de l'eau (plomberie, maintenance, entretien) ;
- et pour aller même dans l'une des questions pour prendre en charge la question du renforcement des capacités.

Vous avez vu qu'on a défini par localité, ce n'est pas parce qu'on veut que ce soit mini ; le projet, c'est 11 milliards. Si vous faites la division, ça donne ce que ça donne. **(Rires)** On ne peut pas faire plus. Pour le prêt contracté pour ce projet, les réalisations ne peuvent pas être au-delà. Il faut donc bien choisir des zones, il faut commencer et cela viendra en appoint à certains projets en cours et à certains qu'on mobilisera.

Pour la question de la formation, il y a déjà des gens qui sont formés et qui sont sur le terrain ; mais avec ce projet, on renforcera le Centre des métiers de l'Eau de l'ONEA pour même le transformer pour qu'il change de statut. Cela permettra d'avoir une cuvée très importante de manière

permanente sur ces questions et ce centre sera en même temps un centre de formation continue.

A la fin de ce projet, le CEMEAU de l'ONEA changera d'échelle et on permettra la création d'une structure de formation sur les métiers d'eau au compte de l'Etat parce que pour le moment, ce n'est pas le cas. Même quand vous prenez les techniciens, ils sont formés à ZIE, au Niger et dans d'autres pays. On transformera le CEMEAU et on pourra avoir des gens à former pour les communes à la demande ou nous-mêmes on peut identifier et susciter la formation.

Le point concernant les bétails, c'est bon, les autres régions..., le CEMEAU..., ouvrages à l'eau fonctionnels des trois dernières années, ...

Non, il y a un point qui est fait pour la question des ouvrages. Actuellement, pour le taux de fonctionnalité, on a des statistiques qui doivent s'améliorer parce qu'on vient de lancer ce que nous appelons une enquête statistique qui nous permettra d'avoir les différentes données sur les ouvrages. Par exemple, si vous prenez le taux de fonctionnalité des ouvrages qui sont réalisés sous notre contrôle en 2023, on a un taux de 92%. Parce qu'on le dit comme ça, comme pour l'eau, on veut régler, mais c'est difficile, on a même parlé du lieu où on mettra l'infrastructure. Par exemple, le chef du village veut qu'on l'implante derrière sa cour et quand on vient creuser, il n'y a pas d'eau. L'eau est très loin chez le griot et on va mettre là-bas. Maintenant, le chef aura l'eau parce que s'il y a le système de tuyauterie, l'eau va arriver chez lui. Mais il veut que le forage soit derrière sa concession, or c'est impossible. Il y a donc ces éléments qui commandent que pour l'implantation, même si les populations indiquent, quand les techniciens vont aller, le site peut changer.

On a demandé le taux d'accès à l'eau. Au 31 décembre 2023, au niveau national, c'est 78,3%, urbain 92,4%. Mais cela donne des disparités. Pour calculer les taux, c'est mathématique. On peut dire qu'il y a 92% dans une zone, mais vous verrez que pour la disponibilité, cela pose un problème. Pour corriger donc ces statistiques, on est en train de conduire une enquête nationale qui nous permettra d'actualiser ces données et d'avoir d'autres outils pour être plus proche de la réalité. Parce qu'il y a le taux d'accès et puis il y a à gagner l'eau même quand on dit que ta zone a accès à l'eau.

Par exemple avec l'ONEA, les milieux urbains, on dit que les gens ont l'eau dans les quartiers ; mais quand il y a une coupure d'eau, est-ce que vous avez toujours accès à l'eau ?

Ce sont des éléments à prendre en compte, à ce niveau, il y a donc l'accès à l'eau et il y a la disponibilité de l'eau. On peut donc faire un rapport et voir comment l'accès et la disponibilité sont gérés car ils doivent coexister, c'est d'ailleurs ce qui est recherché : la disponibilité.

Pour les localités, en fait comme on l'a dit 11 milliards, c'est esséminé. Normalement, on devrait prendre la région du Sud-Ouest et c'est terminé. On réalise toutes les infrastructures dans la région du Sud-Ouest. Ainsi, on ne demandera plus au gouvernement de repartir au Sud-Ouest pour les 10 prochaines années. On prend une autre région. Mais qui fera ce classement ? C'est pourquoi, on a essayé de prendre là où il y avait les données pour y aller, autrement dit, qu'est-ce que cela va donner ? Parce qu'on a 50 forages à gros débit, on a 85 mini AEP, on a 10 systèmes aussi. Cela permettra d'approvisionner l'eau à travers des châteaux ; il y a des châteaux qui sont prévus parce que quand on a les gros débits, il y aura un stockage, un traitement et une distribution.

On aura à terme, près de 174000 personnes qui vont avoir de l'eau de manière supplémentaire, mais ce sont les chiffres. Mais quand vous avez l'eau chez vous et qu'il y a un visiteur, il va boire. Donc au minimum, c'est 174000, mais comme on connaît nos coutumes, ça va aller au-delà. Mais si on prend une infrastructure et on fait le ratio, cela va donner 174000.

Pour la formation des jeunes, cela va se résoudre avec le CEMEAU. On transformera le CEMEAU et ça sera des formations à la carte, à la demande et au besoin. Chaque zone peut demander des formations, on a les services déconcentrés qui font le point et susciteront la formation des acteurs en fonction des réalisations qui sont faites dans leurs régions.

L'Est et le Sahel sont très fragiles et sont pris en compte dans la politique d'approvisionnement en eau potable.

Au niveau de la région de l'Est, avec le Royaume de Belgique, ils ont fait des réalisations et nous devons y aller pour vérifier et faire la réception. C'est un projet qui est déjà bouclé, il y a des installations qui sont là. Dernièrement, vous avez remarqué qu'une grande partie du gouvernement était à Fada avec à sa tête, le Directeur de cabinet du Chef de l'Etat, au nom de la présidence du Faso. Fada est donc pris en compte ; vous avez vu ce qu'on y a fait comme réalisation ? Ce n'est pas réalisé ailleurs. Parce que c'est structurant, après cela, on ne va plus aller à Fada pour parler de caniveaux. Eux-mêmes, si au lieu de prendre le sable pour regarder l'avenir, ils prennent le sable pour mettre dans les caniveaux, on ne va plus repartir là-bas. **(Rires)**

On ira donc à Ouahigouya pour y faire les caniveaux. C'est comme ça. Fada est pris en compte au-delà même de l'eau. On peut vous rassurer, et s'il y a des insuffisances, on pourra toujours repartir pour la maintenance.

Le Sahel aussi est pris en compte parce que nous avons ce que nous appelons le PASEPA-2R où on a 31 systèmes d'approvisionnement en eau potable, 10 forages à gros débit qui sont en cours. On a ECED Sahel, AEP-Dori, Gorom-Gorom et Falangountou à partir du barrage de Yakouta et on a quelque chose d'ambitieux avec le forage Christine. Parce qu'il y a une forte potentialité, une diversité de documentation sur le débit. Si vous partez sur internet, on vous dit 5000 m³. Mais si vous regardez les documents techniques, on dit 120 m³. Dans tous les cas, il y a un potentiel.

Une équipe est en train de travailler pour donner la vraie potentialité et on travaillera à sécuriser la zone.

Quelqu'un parlait de pipelines, on trouve cela dans le document. On fera des pipelines depuis le Forage Christine pour approvisionner les zones riveraines parce que ça sera un système gravitaire et c'est possible. On est en train de travailler pour finaliser la connaissance de la ressource en eau, mais on a contacté un partenaire qui nous a dit 4 milliards. Vous voyez, c'est pour tout le pays, il peut faire une étude qui vous dit quand vous voulez faire un forage, là où il ne faut pas aller. Quand on aura l'étude, on veut faire un forage dans une région, on sait directement là où il y a la potentialité de la ressource. Les foreurs vont y aller directement et cela sera une question de débit au lieu de se promener et voir qui est le plus fort dans la localité pour aller dans sa zone.

Pour les réparations, dans le cadre du projet, il y a un fonds qui permettra de prendre en charge, les réparations. C'est prévu.

Le taux a été donné. Donc, il y aura 174000 personnes supplémentaires au minimum.

Stratégie sécurité. Si dans le document on a écrit : élaborer une stratégie, cela peut-être un lapsus. On a déjà des points focaux sécurité qui sont assez briefés, qui disent pour chaque installation, pour chaque mission qu'est-ce qu'il faut faire avant, qu'est-ce qu'on fait pendant la mission et quand il y a l'infrastructure, comment on fait pour qu'il n'y ait pas des attaques et en cas d'attaques, quelle est la riposte avec les différents agents qui sont sur le terrain.

Nos forages gros débit c'est au minimum 5m³. Mais moi-même je dis qu'on augmentera parce que c'est de la littérature, on dit, minimum 5m³.

Maintenant, je vous donne un exemple : on a célébré la journée nationale de l'arbre à Bobo-Dioulasso, on a creusé un forage dans la forêt et on a eu 16 m³. On est donc en train de voir comment les quartiers riverains peuvent en bénéficier. Donc, on met minimum 5 m³ parce qu'il y a des zones où c'est difficile ; mais les zones où c'est possible, même si vous trouvez 5, vous pouvez continuer parce que ça peut augmenter.

La BOAD, Excellence Monsieur le Président a déjà répondu.

La Banque d'investissement de l'AES remplacera la Banque d'investissement de la CEDEAO qui est la BIDC, mais la BAOD, ce n'est pas pour la CEDEAO, elle couvre la zone de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes actionnaires et si on n'est pas content, on retire nos actions et on les met ailleurs. Donc, on traite d'égal à égal, nous sommes actionnaires comme tous les autres pays.

Dans ce projet, il n'y a pas la question d'assainissement, c'est l'eau potable en milieu rural. On a d'autres projets d'assainissement. Mais pour l'assainissement on ne mettra pas tout sur l'Etat.

Je disais aux collaborateurs qu'on ne doit plus monter certains projets, c'est risqué de dire ça ici, où quelqu'un construit sa cour et l'Etat doit venir faire les toilettes ; ce n'est pas normal. C'est mon point de vue et je ne crois pas que cela va changer. Parce que j'ai construit chez moi, j'ai mis mes latrines moi-même. Mais vous voyez, même en pleine ville, quelqu'un a construit, il lui faut des toilettes et il met dans le plan.

On doit valider les plans de construction des domiciles, des services parce que c'est le cas. Il y a beaucoup de services ou quand vous y allez, vous ne pouvez pas vous soulager et ils nous écrivent. Non, on ne peut pas dire au ministère de l'Environnement de mettre des toilettes dans les services. On a dit que chaque service qu'on doit construire, on met le bureau, le garage, la cuisine, les toilettes, le gazon et on plante des arbres. On ne peut pas finir et nous voir ... non, cela ne marche pas. Si vous n'êtes pas prêt pour construire votre service ou votre maison, partez en location et quand vous prenez la location, vous vérifiez ces critères. Il ne faut pas aussi louer un bâtiment où il n'y a pas de toilettes et vous appelez tout le monde. Non ! Si vous louez un bâtiment, il y a des toilettes, il y a une cuisine, il y a de l'eau, il y a un espace vert aménagé. S'il n'y a pas cela, vous ne pouvez pas être là-bas et appeler au secours. Donc, ça devient très compliqué.

Mais il y a ce que nous appelons les latrines publiques. On y travaille et d'ici la fin de l'année, vous verrez des latrines publiques à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso et à Koudougou. C'est prévu. On a passé les marchés, ça va donner des modèles et ça sera inspirant. Voyez vers les marchés, il y a des privés qui le font déjà, c'est du business. Si vous faites des latrines mobiles, vous pouvez les louer lors des grands événements et les gens payeront. Ce n'est pas l'Etat, c'est du business. Quand on présentera ces modèles, il y a des jeunes déjà qui sont engagés, ils vont faire d'autres modèles. L'Etat s'occupera des espaces publics, le reste, c'est du business et à domicile c'est une question de dignité. Dans les services, c'est une question de cohérence. Mais si nous sommes contactés, on peut apporter un appui-conseil pour voir quel type de latrines dans les services, quel type de latrines dans les domiciles.

Pour l'entretien et la maintenance, je vous dis qu'à Koudougou, il y a 3 mois, on a donné des attestations à des gens qui ont été très bien formés au niveau local. On les a outillés avec du matériel minimum pour intervenir en cas de panne. C'est pourquoi, on veut quitter les PMH (pompes à motricité humaine) pour faire les systèmes. Ce n'est pas mon forage, c'est un système qui servira soit au moins 500 ou 1500 personnes, pour monter parce que quand ce n'est beaucoup, c'est 500, 300, 1500 personnes, ainsi de suite. Cela permet même de minimiser sur les pannes parce qu'ici, il y a des PMH un peu partout et à force de taper dessus, c'est la mécanique, donc ça peut gripper. Mais s'il y a le système avec château, c'est plus autonome, ça dessert plus de personnes et il y a moins de problèmes. On peut amener une borne fontaine devant la cour royale, même s'il n'y a pas le forage là-bas, on peut tirer et amener une borne fontaine et c'est possible.

Pour la question de l'eau pour tous, on a beaucoup de dossiers actuellement avec le ministère en charge des finances parce que le Chef de l'Etat a lancé la bataille de l'eau. Nous avons donc décliné cela en des actions, il faut agir par axe. On est en concertation avec le ministère en charge des finances pour voir en termes de solvabilité, qu'est-ce qui peut être fait.

Mais les instructions au compte du ministère de l'eau, peut-être que vous allez voir rarement un autre projet de 11 milliards parce que c'est faible, c'est un peu esséminé. Les projets qui viendront, seront costauds, qui puissent permettre de résoudre ces questions une fois pour toute dans des localités et tout est planifié de sorte à ce que si nous venons et que le Sud-Ouest n'est pas dedans, on dira que le Sud-ouest sera pris en compte dans trois ans. Mais pour le moment, on continue à faire un peu de maintenance, mais ce sera en tout cas des projets costauds.

Pour les questions d'environnement, les questions d'eau, on a reçu des instructions et nous travaillons sur des propositions pour qu'il en soit ainsi.

L'intermédiation sociale. Oui, comme c'est social, c'est volatil, mais on travaille beaucoup avec les représentations coutumières et religieuses pour s'assurer que ces questions sont très bien prises en compte et que cela ne sera pas un blocus pour la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi, c'est bien mis en exergue.

Il a été dit qu'on a exclu certaines régions parce qu'il n'y avait pas d'études. C'est pourquoi dans ce projet, on a prévu des études parce que c'est important. Si on veut faire des questions d'eau, par exemple, pour ce financement il y avait 2 mois pour préparer les documents parce qu'ils ont mobilisé des ressources, ils sont prêts pour nous appuyer. Donc on profite, on fait des études par avance et après ça peut aller très vite pour la sélection des régions.

Excellence Monsieur le Président, voici des éléments... on a toujours peur de venir à l'ALT quand c'est l'eau (**Rires**). Mais on vous rassure que de manière globale, nous sommes engagés pour que dans cinq ans, il y ait l'eau. Il y en a mais ce sont les questions de maintenance qui sont posées, on doit corriger les infrastructures. Et pour les chantiers aussi, on vous invite à nous appuyer. Vous avez vu qu'il y a beaucoup de chantiers, on a donné à des entrepreneurs et ils ont disparu. Ils ont présenté toutes les spécifications, il y a des routes à construire pour aller vers Yagma mais celui qui a le chantier, il a quitté le pays.

Donc vous voyez, il y a des chantiers comme ça qu'on donne à des entrepreneurs et après, il y a des difficultés. Mais on met l'accent sur la qualité et le suivi.

La Représentation nationale peut nous appuyer également pour interpeller, et il y a des sanctions qu'on doit prendre et qu'on ne dise pas que c'est entre nous, il faut regarder. Sur ces questions on sera intransigeant.

Excellence Monsieur le Président, voici les éléments et on vous rassure que nous travaillons pour que chaque Burkinabè ait l'eau potable disponible à domicile pour lui, pour sa consommation et ses différents usages. Mais ce n'est pas parce qu'on a l'eau qu'on doit gaspiller ; donc il faut bien utiliser cette eau également.

Merci beaucoup.

Le Président

Merci monsieur le Ministre.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°085.

Je passe la parole à la Commission.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Excellence, à la page de garde, déjà il y a une observation.

Le Président

L'intitulé.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Les observations sont en gras.

Le Président

D'accord bien noté.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Merci.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations ?

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Les amendements sont en gras et notifiés en notes de bas de page.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Excellence, les amendements sont en gras et notifiés en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°085

Excellence, un amendement en gras et notifié en notes de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°085 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Je voudrais, avant de passer au dossier suivant, féliciter à nouveau la Commission des finances et du budget et les autres commissions saisies pour avis, féliciter le gouvernement pour cet important projet.

Je voudrais aussi me permettre de rappeler aux collègues députés surtout dans nos différentes interventions, de choisir surtout nos mots afin de travailler davantage à unir notre population parce que nos expressions peuvent souvent exacerber les situations. Le ministre l'a relevé tout à l'heure, les deux régions non concernées par le projet sont concernées par d'autres projets beaucoup plus importants. Si nous-mêmes nous relevons qu'il y a deux régions qui sont mises de côté, les personnes qui nous écoutent vont comprendre comme si nous mettons en place des projets et nous mettons de côté certaines régions de notre pays, alors que celles-ci sont concernées par des projets plus structurants.

Face à un problème, par la façon de le présenter, on peut l'exacerber ou on peut contribuer à trouver une solution. On peut juste poser la question afin de comprendre et pas souvent employer des termes qui vont amener ceux qui ne sont pas avec nous, qui n'ont pas toujours les éléments d'analyse, de percevoir comme s'il y a des régions qui sont privilégiées par rapport à d'autres.

Je voudrais relever cela en saluant parfaitement les efforts et l'attention que les honorables députés portent par rapport à la cohésion sociale et en interpellant le gouvernement pour qu'il y ait un développement harmonieux parce que c'est la même Nation. Il ne faudrait pas qu'on oublie une population ou qu'on oublie une région.

A titre personnel, je voudrais tout en saluant le projet, demander au gouvernement sur cette question de l'eau particulièrement, le président de la COMFIB l'a relevé, c'est un mini projet, 11 milliards, de faire l'effort de nous revenir avec un projet beaucoup plus important de plusieurs centaines de milliards sur la question de l'eau particulièrement.

Parce que quand on dit 11 milliards, à l'échelle individuelle, c'est beaucoup d'argent ; mais à l'échelle d'une nation, sur cette question majeure de l'eau, on est en train de faire du saupoudrage et dans cinq ans, on sera toujours là avec le même problème.

Sur la question de la gestion des infrastructures en eau, je voudrais partager une petite expérience.

A la demande de certaines populations, l'Assemblée législative de transition a réalisé quelques petits forages avec les plaques solaires. On a vu, ce sont des populations déplacées internes ou dans des zones non-loties, à notre visite, on s'est rendu compte qu'ils se sont vite organisés. Ils n'ont pas attendu que l'administration vienne les organiser, ils se sont vite organisés en association. Ils ont ouvert un cahier et toutes les personnes qui, bien sûr, ont accès à cette eau, mettent quelque chose dans une caisse. Ils ont un bureau et ils nous ont expliqué que dans leur projection, ils auront assez d'argent non seulement pour réparer en cas de panne, mais ils se donnent le défi dans les deux prochaines années eux-mêmes, de réaliser un autre forage dans une localité voisine.

C'est dire que nos populations ont juste besoin souvent d'un petit coup de pouce et à partir de là, elles-mêmes peuvent s'organiser pour à la fois gérer pour que l'infrastructure puisse demeurer et se développer.

Je partage là juste une petite idée comme ça, pour dire que sur ces questions d'infrastructures en eau, il faut les réaliser, mais il faut aussi que l'on voit comment on organise la population pour qu'elle puisse contribuer à la gestion et contribuer à ce que l'on puisse réaliser d'autres projets. C'est juste partager une petite expérience.

Je voudrais donc remercier le gouvernement pour ce projet.

A présent, je passe en discussion, le dossier n°096.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Madame la Ministre répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission du développement durable (CDD) pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci Excellence Monsieur le Président.

L'honorable Aboubacar KABRE a été désigné comme rapporteur dudit dossier. Je vais lui donner la parole pour présenter le rapport à la plénière.

Merci bien.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Merci monsieur le Président pour la parole.

L'honneur me revient de porter à votre connaissance le rapport de la Commission.

(Il donne lecture intégrale du contenu dudit rapport)

Ouagadougou, le 02 juillet 2024

Le Président : Moussa KONE

Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter son rapport devant la plénière.

COMFIB, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Issaka TAPSOBA, à présenter le rapport d'avis de la Commission des finances et du budget.

M. Issaka TAPSOBA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°096

Merci honorable Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues ;

Chers membres du gouvernement et collaborateurs ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Hommes et femmes de médias.

Avec l'autorisation de son Excellence, je vais aller directement à l'appréciation et avis de la COMFIB.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur que je suis, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que l'adoption du présent projet de loi permettra d'étoffer le cadre légal et réglementaire pour mieux contrôler et sécuriser le cyberspace national afin de faire face efficacement à toutes les menaces effectives ou potentielles. De ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 05 juillet 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Issaka TAPSOBA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

Merci Excellence.

Je voudrais inviter le député KOMBASSERE à nous lire le rapport pour avis de la CAGIDH.

M. Jean Marie KOMBASSERE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°096

Bonjour à toutes et à tous.

Avec l'autorisation de son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, je voudrais aller directement à l'appréciation et avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra d'étoffer le cadre juridique pour mieux contrôler et sécuriser le cyberspace national.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 05 juillet 2024

Le Président : Lassina GUITI

Le rapporteur : Jean Marie KOMBASSERE

Merci Excellence.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le rapport de la Commission.

M. Moussa SAWADOGO

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°096

Bonjour à tous et à toutes.

Excellence, avec votre permission, je m'en vais directement à l'appréciation et avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte-rendu fait par la députée rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que le présent projet de loi permettra de mieux contrôler et sécuriser le cyberspace national afin de faire face à toutes les menaces effectives ou potentielles.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 03 juillet 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

La rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Cette disposition s'applique aux députés membres de la CDD qui est affectataire du dossier n°096 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Le député Souleymane OUEDRAOGO à la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence pour la parole.

Merci également au ministère de l'économie numérique pour ce texte de loi soumis à notre examen ce matin.

A l'analyse de l'exposé des motifs, il ressort que dans le secteur du numérique et de l'internet, il existe naturellement une panoplie de textes qui ont été adoptés à des périodes très différentes ; c'est déjà bien en plus du texte que nous allons adopter bientôt. Il est ressorti également qu'au Burkina Faso, pour des secteurs donnés, cette dispersion des textes pose également un problème en matière d'exploitation. Ce qui fait que très souvent, on ignore même que ces textes existent dans certains secteurs encadrés juridiquement.

Pour rendre quand même à l'avenir l'usage des textes plus digeste, est-ce qu'il pourrait être envisageable que le ministère travaille à l'adoption d'un code qui regroupera tout cet ensemble dans un seul document pour faciliter l'utilisation dans le futur ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable KOMBASERE Jean Marie a la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE (GC-FDS)

Merci pour la parole.

J'ai juste deux petites observations.

Au niveau de la réponse à la question n°12, je pense qu'il y a eu inversion des sigles entre la brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité, et la brigade numérique de veille, d'alerte et d'assistance. Les sigles ont été inversés. Si la commission pouvait corriger cela.

Également au niveau de la question n°20, je pense qu'il y a eu une confusion entre secret professionnel et secret confidentiel. Au niveau de la question, il a été demandé la définition de secret confidentiel mais la réponse qui a été donnée, c'est la définition du secret professionnel. Il y a peut-être eu une confusion.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Yiompouen Aimé SOME a la parole.

M. Yiompouen Aimé SOME (GC-FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Toutes nos félicitations à madame la Ministre pour les efforts qui sont faits dans son département.

C'est la réponse à la question n°28. C'est vrai que c'est un projet de texte qui est plus normatif, mais comme la question a été retenue et au finish ils ont essayé de faire un bilan pour des projets qui existaient déjà dans ce ministère, notamment le projet PADTIC. Ils ont dit qu'il y a eu trois stations de communication qui ont été réalisées et qui ne sont pas fonctionnelles pour des coûts élevés.

Je voudrais plus d'informations pour comprendre.

Madame le Ministre est passée ici pour beaucoup de projets, mais je ne comprends pas qu'on me dise aujourd'hui qu'on a fait un projet et qu'on n'arrive pas à le mettre en œuvre parce que les coûts sont élevés. Si on peut vraiment revenir là-dessus et me donner plus d'explications. Aussi, dans les projets à venir, il faudrait éviter cet état de fait sauf si c'est vraiment quelque chose qui n'était pas très bien huilé parce qu'on fait une station et ensuite on se rend compte que le gouvernement n'arrive pas à faire fonctionner pour des coûts élevés de maintenance, ce n'est pas à son honneur.

Je voudrais un peu plus d'explications.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Pélagie KONSEIBO a la parole.

Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO (GC-FDS)

Merci Excellence.

Je voudrais féliciter et dire un grand merci à madame la Ministre pour les efforts inlassables et également mes remerciements et encouragements à la CDD pour le travail abattu.

Ma préoccupation concerne la question n°43.

Le Burkina Faso a-t-il déjà été victime d'attaques ou de vols de ses données ? Si oui, quel en a été l'ampleur ?

Merci pour la réponse qui a été donnée, mais je voudrais aller un peu plus en profondeur ; c'est vrai que dans la réponse, vous avez cité des cas d'atteinte à la réputation, d'arrêts de production et de pertes financières. Est-ce que le gouvernement peut nous évaluer les pertes financières importantes dues aux efforts de rétablissement du système ?

Je vous remercie

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci Excellence.

J'ai deux préoccupations.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements au gouvernement et à la CDD pour le travail abattu.

Ceci étant, madame la Ministre, j'aimerais savoir si votre département dispose d'une stratégie en matière de sécurité des systèmes d'information ou d'une politique en la matière. Si c'est le cas, quelle évaluation pouvez-vous faire de ce dispositif aujourd'hui ?

Ma deuxième préoccupation, madame la Ministre, j'aimerais savoir comment votre département organise-t-il tout ce qui concerne l'information et la sensibilisation des utilisateurs lorsqu'on sait que les pirates informatiques adaptent sans cesse leurs techniques pour exploiter les vulnérabilités des systèmes et contourner les mesures de sécurité déjà existantes ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable Drissa KY a la parole.

M. Drissa KY (GC-PDCE)

Merci Excellence.

À la suite des autres, je vais réitérer mes remerciements à madame la Ministre.

J'ai une seule question, elle concerne la question n°44 dont je voudrais un certain approfondissement. Il a été demandé l'état du matériel détruit par les terroristes. J'aurai souhaité qu'on aille au-delà et nous donner à peu près l'estimation, le coût si cela est possible, du matériel détruit par les terroristes. Nous souhaiterions savoir la valeur de ce que nous avons perdu par ces dégâts causés par les terroristes.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Mamadou YARO a la parole.

M. Mamadou YARO (GC-PDCE)

Merci monsieur le Président pour la parole.

J'ai deux questions à poser à madame la ministre.

La première question, je voudrais saisir la recommandation qui a été faite par la commission CDD, sur la montée en puissance ou de la capacité dans les plus brefs délais des acteurs en charge de la sécurisation du cyberspace et lier cela à une réponse à la question n°12 où vous parlez

justement des ressources humaines et précisément du besoin de renforcement de capacités de l'expertise nationale en quantité et en qualité. Vous dites d'ailleurs que cela représente un défi. Je voudrais donc, madame la Ministre, vous demandez en quoi ça consiste et pourquoi cela représente un défi ?

Quelle est le point aujourd'hui de cette situation de renforcement de capacité de l'expertise nationale parce que c'est un domaine très technique, très spécialisé et quelles sont les perspectives.

En parlant d'expertise, est-ce qu'aujourd'hui nous avons dans nos écoles d'ingénieurs, un curricula qui répond et qui pourrait résoudre ce problème pour répondre à ses besoins ? Qu'est-ce qu'il y a en place ? Qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui ? Quand bien même on a des experts, il y a aussi la question de motivation. Nous avons aujourd'hui, des jeunes qui sortent, très doués dans le domaine mais quelques années, ils finissent par partir. Aujourd'hui, c'est un domaine de technologie haut de gamme. Il faudrait donc y réfléchir, comment nous pouvons d'abord former sur place mais aussi comment retenir l'expertise nationale.

Voilà donc ma préoccupation, madame la Ministre.

Ma deuxième préoccupation concerne la réponse que vous avez donnée à la question n°28 concernant le PADTIC qui a permis de mettre en place des infrastructures de communication dont trois stations satellitaires. Mais vous dites qu'elles ne sont pas fonctionnelles à cause du coût élevé probablement de maintenance et de fonctionnement. Nous avons dans le pays, un éminent chercheur dans le domaine ; un moment on parlait de lancer notre satellite. Cela m'amène à poser une question : où en est-on avec cela ? Parce qu'il est évident que si un pays a son satellite dans l'espace....

L'éminent chercheur avait parlé d'informations qu'on pourrait donner dans le domaine agricole, dans d'autres domaines et probablement dans ce type de domaine aussi, on pouvait avoir des informations, mais en même temps, -c'est le sujet-, il y a plus d'assurance en termes de sécurité. Quand vous avez votre propre satellite, c'est vous qui le gérez. Donc nécessairement, vous avez non seulement des données fiables, mais aussi, il y a une certaine sécurité autour de ces données. C'est donc ma question, où en est-on avec notre satellite burkinabè ? Si j'ose le dire.

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci honorable collègue.

Enfin, l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC-PDCE)

Merci Excellence.

J'ai juste quelques éléments de forme à l'intention de la commission.

La réponse à la question n°12, je crois que certains sigles qui sont mis ne sont pas conformes, notamment la brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité. On a mis entre parenthèses, (BNVAA) qui devrait être mis pour la brigade numérique de veille, d'alerte et d'assistance. A ce niveau, c'est mis BCLCC. Il faudrait donc faire la correction.

Il semble que cela avait déjà été relevé ? c'est très bien.

Maintenant au niveau de la question n°45, à ce niveau il y a un problème de formulation dans la seconde section de la question. « N'y a-t-il pas nécessité de formaliser un cadre pour ces structures de mutualisation de leurs actions ? »

Il est meilleur de dire, « *n'y a-t-il pas nécessité de formaliser pour elles ou pour ces structures, un cadre de mutualisation de leurs actions ?* »

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission du développement durable (CDD) pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci Excellence.

Nous avons noté particulièrement deux questions à l'endroit de la Commission.

Je commence avec la préoccupation de l'honorable COULIBALY. Nous prenons en compte les observations de forme.

Pour ce qui concerne la question n°20, il faut noter qu'il y a une erreur au niveau de la formulation de la question. Au lieu de « secret confidentiel », c'est « **secret professionnel** ».

Les autres préoccupations sont adressées au gouvernement.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je remercie le Président et les membres de la CDD pour le travail abattu. Je remercie également les membres des trois autres commissions saisies pour avis.

Je passe la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme Aminata ZERBO/SABANE

*Ministre de la Transition digitale, des Postes
et des Communications électroniques*

Merci monsieur le Président, merci aux honorables députés pour toutes ces questions auxquelles je vais essayer d'apporter des éléments de réponse.

Concernant la première question relative à la dispersion des textes dans le domaine du numérique, c'est une réflexion qui est déjà en cours. On va dire, c'est un secteur en construction, donc il y a différents pans du sujet qui ont été abordés dans divers textes, mais aujourd'hui justement on essaie de voir comment on peut aller vers un code comme vous le dites. Il y a déjà, en préparation, une loi d'orientation pour tout le secteur qui devrait nous permettre de mieux l'encadrer et dans le cadre des échanges des travaux pour l'élaboration de cette loi, la question d'avoir un code propre au secteur est revenu. La réflexion est donc en cours. Ça peut être une alternative, je pense que c'est une proposition pertinente que nous prenons en compte et

nous allons poursuivre la réflexion benchmarking par rapport aux pays qui se sont inscrits dans cette dynamique et voir les avantages par rapport à avoir différents textes.

Merci honorable député.

Pour le deuxième intervenant, l'honorable KOMBASSERE, il s'agissait d'observations que nous allons prendre en compte et je pense que la commission est également revenue sur le sujet.

Concernant la question n°3 relative au bilan des projets notamment celui du PADTIC, (Projet d'appui au développement des TIC), c'est un projet avec différentes composantes et l'une d'elles devait mettre en place un dispositif satellitaire pour nous aider dans la connectivité de certaines zones. C'est un projet qui était financé par le Luxembourg et dans le montage du projet, on devait travailler avec une entreprise luxembourgeoise qui devait mettre en place ce dispositif. La première année au niveau du contrat, je pense qu'il mettait à disposition la capacité et les autres années, il y avait un contrat. Mais à l'analyse, on a trouvé que le coût récurrent pour prendre en charge cette capacité était assez élevé d'autant plus qu'il y avait des initiatives qui étaient en train de mettre en place notre backbone et qu'on pouvait utiliser la fibre optique pour résoudre un certain nombre de problèmes de connectivité. C'est vrai que le dispositif satellitaire pouvait venir comme un backup, mais au regard des coûts récurrents, nous avons préféré suspendre le contrat et nous investir plus dans la fibre optique où il y avait moins de coûts récurrents par rapport à la capacité.

On a également mis en place, le point d'atterrissage virtuel qui nous permettait d'avoir la capacité en gros au niveau de notre pays, vu que nous sommes un pays enclavé et ce dispositif a permis de ramener significativement les coûts à la baisse. Donc, tous ces projets mis ensemble nous ont amenés à revoir cette initiative de connexion satellitaire et à mettre fin au contrat.

La question suivante est relative aux pertes financières par rapport au rétablissement des sites.

C'est une évaluation un peu difficile à faire parce que sur certains sites, on n'a pas pu se rendre sur place pour faire une évaluation. Il faut dire que cela concerne aussi, et surtout les trois opérateurs, que ce soit Orange, Moov et telecel. Il y a quelques sites de l'administration notamment sur l'ANPTIC qui ont été touchés mais ils sont minoritaires dans ce nombre.

Je ne pourrais donc pas donner une évaluation précise des coûts, mais pour peut-être donner une idée parce que selon les sites, il y en a qui ont été totalement incendiés et ce sont des sites à reconstruire ; il y en a où c'est peut-être des composantes qui ont été détruits et il nous faut donc aller sur place pour faire l'évaluation. Mais pour vous donner une idée, pour les sites qui ont été complètement détruits et que le gouvernement s'est engagé à accompagner les opérateurs pour leur rétablissement, pour 10 sites environ, le gouvernement contribue à hauteur de plus de trois milliards. Cela donne un peu une idée de l'envergure des pertes et au-delà de ces pertes où il faut réinvestir pour reconstruire les sites ou pour les réparer, il y a les pertes économiques aussi subies par l'interruption même du service auxquelles ces opérateurs font face sans compter les préjudices au niveau des populations dû au fait qu'il n'y a plus de service de communication électronique dans ces zones.

Il y a une stratégie nationale de cyber sécurité qui a été adoptée en 2019 mais qui est arrivée à terme en 2023. L'évaluation de sa mise en œuvre est en cours mais à côté de cela, on accompagne les différentes structures à avoir des politiques de sécurité sectorielle pour pouvoir justement mieux encadrer la sécurisation de leurs systèmes d'information.

La question suivante est toujours relative au coût du matériel détruit par les terroristes... Je pense que j'ai fait une confusion entre deux questions. La réponse que je viens de donner par rapport aux sites qui ont été détruits par les terroristes, c'est la question de l'honorable député Drissa KY, et la question de l'honorable député Pélagie KONSEIBO est relative aux pertes financières aux cas d'attaques.

C'est vrai que nous avons évoqué des cas, je n'ai pas de chiffres pour les pertes financières, mais ce ne sont pas forcément des structures de l'administration. C'est souvent des structures privées et nous avons évité de donner les noms de ces structures, mais à mon niveau, je n'ai pas tout de suite des éléments pour vous donner les pertes financières qui ont pu être subies par ces structures en particulier, mais en 2022, on évalue globalement toutes ces pertes à un peu plus d'un milliard de nos francs.

La question concernant maintenant le renforcement des capacités des acteurs, pourquoi c'est un défi ? C'est un défi parce que nous manquons d'experts dans le domaine. C'est un domaine très pointu et nous en avons urgemment besoin puisque que nous sommes engagés dans la dynamique de dématérialisation, nous sommes engagés dans la dynamique d'accélérer la transition digitale ; ce faisant, nous nous exposons parce que de plus en plus, de services critiques et de données sensibles seront en ligne et il nous faut

impérativement et dans l'urgence pouvoir sécuriser ces services et ces données. C'est donc un défi et une urgence et nous en prenons toute la mesure.

Nous avons des structures qui existent comme l'ANSSI, la BCLCC qui ont des cadres formés et qui travaillent pour essayer de surveiller notre cyberspace et de le sécuriser mais le personnel est en nombre insuffisant, et nous n'avons pas forcément tous les profils qu'il faut. Je pense que vous avez touché du doigt, l'un des problèmes majeurs à savoir le turn over important au niveau de l'administration concernant les profils AYITI.

Comme perspectives, déjà pour répondre à la question à savoir : est-ce que nos écoles forment des ingénieurs en cybersécurité ? Oui, ils en forment. Maintenant, est-ce que c'est le niveau qu'il faut ou bien le niveau souhaité ?

Il faut regarder cela et je pense que le gouvernement est dans la dynamique de pouvoir accompagner toutes ces structures de formation à améliorer la qualité des formations pour qu'on ait des experts à la hauteur de nos ambitions mais également, pouvoir diversifier ces formations pour qu'on ait tous les profils dont nous avons besoin. Maintenant, concernant le turn over important au niveau de l'administration, nous pouvons dire qu'il y a globalement deux solutions. Il faut former en masse, pour déjà avoir une masse critique de personnes, améliorer la qualité de la formation, et aussi comme vous l'avez dit, pour certains profils, trouver des mesures incitatives qui permettent à ces personnes de rester, qui permettent à l'administration de pouvoir fidéliser ces agents dans l'administration et nous y travaillons.

Dans l'urgence, ce que nous faisons, c'est mettre en place un dispositif de formation continue. Déjà pour les agents qui sont en poste au niveau de l'administration, prévoir des sessions de formation qui peuvent leur permettre de monter en compétence. Aussi, on a mis en place dans chaque direction, un système d'information, un service en charge de la sécurité informatique parce que c'est une question très importante et ce service pourra être le point focal de l'ANSSI et travailler étroitement avec elle et s'occuper au niveau sectoriel de la sécurisation du système d'information.

En urgence, nous prévoyons une formation d'élites sur laquelle nous travaillons pour, dans un court terme, pouvoir mettre à disposition des cadres bien formés qui puissent être tout de suite opérationnels et pouvoir nous aider dans la sécurisation de notre cyberspace.

Il y a également en perspective, la mise en place d'une université d'élites pour certains secteurs pointus dans le numérique et les filières qui verront le jour dans cette université concernant le numérique, on aura bien sûr la cybersécurité, l'intelligence artificielle, et le cloud computing.

La question qui suit fait un lien avec le PADTIC avant de revenir sur l'initiative d'avoir un satellite propre à notre pays. Je pense que c'est une initiative qui est toujours en cours, les réflexions et les échanges se poursuivent et il y a d'autres prospections aussi parallèlement à l'initiative locale qui est en cours, pour voir comment on peut avoir un satellite propre au pays. Aujourd'hui, c'est un instrument très important et en matière de technologie, on ne peut pas parler de souveraineté tant que ce n'est pas nous qui mettons en place la technologie ou qui avons en charge la gestion de bout en bout du dispositif.

Cela fait partie des étapes à franchir pour pouvoir aller vers une souveraineté numérique réelle.

Enfin, le dernier point, c'est le problème des sigles et je pense que la commission a déjà pris cela en compte.

Je crois avoir fait le tour des questions.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Ministre.

Le débat général est clos. **(Coup du maillet)**

J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°096.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Merci Excellence.

Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'intitulé. Par contre, un amendement d'ordre général a été fait dans tout le texte. Il a consisté à transformer les titres en chapitres et les chapitres en sections.

Le Président

Bien noté.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Les observations sont en gras et expliquées en notes de bas de page.

Le Président

Merci. Je constate que la CDD a un amendement qui concerne l'ensemble du dispositif du projet de loi.

Je donne la parole à la CDD pour nous rappeler l'ensemble des amendements.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

L'amendement consiste à transformer les titres en chapitres et les chapitres en sections.

Le Président

Donc les titres deviennent des chapitres et les chapitres deviennent des sections.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

C'est exact.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

En prenant en compte l'amendement formulé par la CDD avec l'accord du gouvernement, au lieu de titre I, il faut lire chapitre I.

Chapitre I : Des dispositions générales.

Au lieu de chapitre 1, il faut lire à présent, section 1.

Section 1 : De l'objet, du but et du champ d'application

La commission a créé et inséré un article 1 nouveau. En conséquence, la commission a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 1 nouveau. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Merci Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 2 nouveau correspondant à l'ancien article 1. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 2 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 3 nouveau correspondant à l'ancien article 2. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 3 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Au lieu de chapitre 2, il faut lire à présent section 2.

Section 2 : des définitions

Article 4 nouveau correspondant à l'ancien article 3. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 4 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Au lieu de Titre II, il faut lire à présent Chapitre 2.

Chapitre 2 : des règles de sécurisation des systèmes d'information

Au lieu de chapitre I, il faut lire à présent Section 1.

Section 1 : Des principes généraux

Article 5 nouveau correspondant à l'ancien article 4. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 5 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Au lieu de chapitre II, il faut lire à présent, section 2.

Section 2 : Des règles de contrôle et de protection des systèmes d'information

Article 6 nouveau. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Merci Excellence.

En plus des amendements en gras et expliqués en bas de page, en accord avec le gouvernement, il a été décidé d'ajouter un alinéa 2 dont je vais vous faire lecture.

Le Président

Nous vous écoutons.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

L'organe national en charge du contrôle et de la protection du cyberspace national est habilité à installer sur les réseaux publics de télécommunication ceux des fournisseurs d'accès à internet ainsi que ceux des organismes et infrastructures critiques, des dispositifs techniques aux seuls fins de détecter des évènements susceptibles d'affecter la sécurité des

systemes d'information nationaux. Ces dispositifs sont installés pour la durée et dans la mesure strictement nécessaire à la caractérisation de la menace.

Merci Excellence.

Le Président

Bien noté. L'article 6 nouveau avec les amendements proposés par la commission en accord avec le gouvernement est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 7 nouveau correspondant à l'ancien article 6. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 7 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 8 nouveau correspondant à l'ancien article 7. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 8 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00
 Abstention : 00
 Pour : 70

Adopté.

Article 9 nouveau correspondant à l'ancien article 8. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 9 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00
 Abstention : 00
 Pour : 70

Adopté.

Article 10 nouveau correspondant à l'ancien article 9. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 10 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00
 Abstention : 00
 Pour : 70

Adopté.

Article 11 nouveau correspondant à l'ancien article 10. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096*

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 11 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

La commission a supprimé l'ancien chapitre 3.

Chapitre 3 ancien : des conditions relatives à l'accréditation, l'agrément et l'homologation est supprimé.

Article 12 nouveau correspondant à l'ancien article 11. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096*

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 12 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

La commission a supprimé l'article 12 ancien et procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Au lieu de Titre 3, il faut lire à présent, chapitre 3.

Chapitre 3 : des obligations et des sanctions

Et au lieu de chapitre 1, il faut lire à présent, Section 1.

Section 1 : Des obligations des exploitants des systèmes d'information

Article 13. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. Vu que ce n'est pas un article 13 nouveau, l'article 13 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 14. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 14 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 15. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, il y a un amendement qui est mis en gras et expliqué en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 15 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 16. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et notés en notes de bas de page

Le Président

Merci. L'article 16 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Au lieu de Chapitre 2, il faut lire à présent, Section 2.

Section 2 : Des sanctions

Article 17. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, il y a un amendement qui est mis en gras et expliqué en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 17 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 18. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096*

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 18 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 19. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096*

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 19 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 20. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096*

Merci Excellence. Nous avons un amendement qui est en gras et expliqué en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 20 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 21. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 21 est mis aux voix.

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 22. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 22 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 23. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 23 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 24. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 24 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 25. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 25 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 26. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 26 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 27. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 27 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 28. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, nous avons un amendement qui est en gras et expliqué en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 28 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

La commission a supprimé l'article 29 ancien et procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Au lieu de Titre 4, il faut lire à présent, Chapitre 4.

Chapitre 4 : Des dispositions diverses, transitoires et finales.

Article 29 nouveau qui correspond à l'ancien article 30. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 29 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 30 nouveau correspondant à l'ancien article 31. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 30 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 31 nouveau correspondant à l'ancien article 32. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 31 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 32 nouveau correspondant à l'ancien article 33. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 32 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 33 nouveau correspondant à l'ancien article 34. La commission a la parole.

M. Aboubacar KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°096

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 33 nouveau est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°096.

Contre : 00
Abstention: 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté ! (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 18 juillet 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant Code minier au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée ! ***(Coup du maillet)***

-Il est 13 heures 28 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 09 juillet 2024.***

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition



La Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire